

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2016  
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**Vie Quotidienne :**

**G01/07/16 Créer un parking à l'aire de jeux du Lavandin :**

Suite au problème important de stationnement dans le Grau d'Agde, nous vous suggérons en décembre 2015, la réalisation d'un parking sur un terrain inoccupé près de l'aire de jeux du Lavandin.

Vous nous répondiez le 26.01.16 : Sans objet.

Pouvons-nous connaître la raison qui motive une telle réponse ?

**Réponse :**

Après les différents échanges durant la séance, il sera présenté durant la prochaine réunion un projet de réfection de cette place.

**G02/07/16 Bilan de la fréquentation de la ligne 2 de bus :**

Suite au changement du plan de circulation intervenu à l'été 2015 sur la ligne 2 du bus Le Grau Gare SNCF et au-delà vers la Tamarissière, les habitants de la zone Guiraudette /chemin du Littoral (qui sont affectés par ce changement) nous demandent quel est le bilan de la fréquentation sur cette ligne dont le service apparaît maintenant moins satisfaisant pour les usagers qui étaient auparavant desservis par cette ligne. Enfin, pourrait-on expliquer certaines incohérences comme par exemple la desserte du murier de Sicard en allant jusqu'à la piscine sans la desservir et pourquoi ne pas avoir créé un arrêt avant le rond-point pour éviter un parcours supplémentaire.

**Réponse :**

Le bilan sera fait en mai 2017.

**G03/07/16 Matérialiser l'accès au chemin des Roches :**

Ne peut-on matérialiser l'accès du chemin des Roches en direction de la plage à partir du chemin de Baluffe, traversant l'Avenue du Littoral par des bandes de peinture signalant un passage protégé pour piétons ? Le balisage existant n'a plus lieu d'être, car il se trouve à l'opposé du carrefour et est devenu inutile.

**Réponse :**

Vu sur place avec le représentant du comité de quartier, un nouveau passage piéton va être implanté.

**G04/07/16 Accès PMR descente chemin des Roches pour accéder à la plage :**

Il s'avère nécessaire, au titre du droit à chaque citoyen de pouvoir accéder à la mer, d'aménager, à moindre frais, la descente reliant le chemin des roches à la mer pour faciliter l'accès aux handicapés lourds. Bien que cet accès soit également utilisé par les services techniques pour les engins de chantier, une solution viable peut être étudiée.

**Réponse :**

Les accès PMR sont créés au niveau des postes de secours ou des concessions de plage, car des services sont proposés à ces endroits-là.

**G05/07/16 Pistes cyclables :**

Des chicanes pour « vélocipédistes » ont été installées sur certaines voies douces (à la Criée, au cimetière...) Elles ont pour effet d'être évitées par les cyclistes, donc parfois d'aller sur la route ! Faut-il les maintenir ?

Réponse :

Des bornes J11 vont être rajoutées au niveau de la criée pour canaliser les cyclistes et les obliger à emprunter ces chicanes.

**G06/07/16 Voies douces :**

Il y a très souvent des poubelles sur la voie douce de l'Avenue de Saint Vincent entre Notre Dame et le Saint Christ au n° 76, et face au chemin de la croix de pierre. Ce sont les éboueurs qui ne doivent pas savoir qu'il s'agit d'une voie douce ?

Réponse :

Un rappel va être fait à l'ensemble des équipages afin qu'ils y portent une attention particulière.

**G07/07/16 Rue Honoret Muratet :**

Il n'y a toujours pas de « laisser passer » au bout de la rue Honoré Muratet au rond-point de la belle Agathoise. On a donc priorité !!!

Réponse :

Un panneau de signalisation va être installé.

**G08/07/16 Chemin de Notre Dame à Saint Martin :**

Le chemin de Notre Dame à Saint Martin, entre le rond-point de Rochelongue et le rond-point des Antilles, est vraiment très mauvais. Une partie est même plus « rebondissante » que le « chemin à bosses » le long du cimetière ! Et ce n'est pas peu dire ! Qu'envisage-t-on dans l'avenir ? Est-il normal d'y croiser un camion, un camping-car ... ?

Réponse :

Pas de budget à ce jour. Ces travaux nécessitent une étude globale (piéton, cyclo, voirie...).

**G09/07/16 Chemin du Grand Quist :**

Le chemin du Grand Quist est toujours aussi peu nettoyé. L'arbre en son milieu a été élagué, mais les branches sont restées sur place, ce qui n'arrange rien, au contraire.

Réponse :

Les branches vont être ramassées par les services de la Communauté d'Agglomération.

**G10/07/16 Demande générale :**

Devant la prolifération de potelets et de poteaux et autres J.11 sur la commune dont certains ne protègent rien, le comité de quartier a demandé à la municipalité le remplacement de certains par un marquage au sol. Bien entendu ce remplacement doit être fait avec discernement et ne viser que ceux qui ne concernent pas la sécurité.

Réponse :

Une étude du site va être programmée afin de vérifier l'utilité de ce mobilier urbain.

**G11/07/16 1 place Henri I de Montmorency :**

Courant 2015, un arbre a été abattu au n° 1 de la place Henri I de Montmorency et le dessouchage devait être effectué avant la fin de l'année. La souche restant en place a causé deux incidents heureusement sans gravité. Une lettre a été adressée au service Espace Citoyens de la Ville d'Agde le 25 mai, dossier suivi par Unité CI@GE qui a enregistré la requête sous le n° AR2016-1023. Peut-on savoir à quelle date le dessouchage aura lieu.

Réponse :

Ces travaux seront programmés par la communauté d'agglomération.

**G01/09/16** : Nous avons regroupé dans cette question la majorité des remarques et critiques relevées dans l'enceinte du « **village du Grau** » :

- 1- Manque de corbeilles sur le centre du Grau, dont une manquante sur la place des mûriers depuis plusieurs mois et aucun remplacement, alors que cela a été signalé par deux fois au numéro vert,
- 2 - Pas assez de passage sur le front de mer pendant l'été afin de vider les corbeilles débordantes,
- 3 - Manque de nettoyage sur le centre, la place des mûriers et le front de mer,
- 4 - Les riverains laissent toujours autant trainer leurs poubelles, sans tenir compte des jours de collecte (cela concerne les poubelles jaunes qui passent 1x par semaine) donc, elles servent à mettre tous les déchets ménagers et canins. Quel beau recyclage !
- 5 - Manque d'accès handicapés et poussette, ainsi que manque de douches ou de robinet sur la partie de plage face au parking du front de mer
- 6 - Rue du Château d'eau/ Rue de l'église/Rue Courpouren :

Manque de communication entre la mairie, la police municipale et nationale qui mettent des PV de 135 euros dans les rues de l'église, courpouren et du château d'eau, alors qu'il y a un manque flagrant de parkings sur le Grau, et que la tolérance est admise depuis bien longtemps par la police municipale. Même les riverains et les commerçants ne peuvent plus se garer devant chez eux au risque de prendre un PV.

Les riverains souffrent d'un manque de stationnement dans cette rue, pourriez-vous être indulgent en réduisant le nombre de verbalisations ? Peut-on matérialiser des places de stationnement ?

7- Nous avons signalé le 3 août à M. Laurent RUIZ - photos à l'appui - quelques poteaux dangereux qui se situent en front de mer à côté des toilettes publiques. Ces poteaux sont mobiles pour permettre la circulation des camions lors des manifestations. Là, ils sont vraiment très mobiles, ils ne tiennent pas ou presque pas, et si on les touche on les reçoit sur les pieds ou les têtes suivant la taille des personnes. M. RUIZ répondit qu'il s'en occupait très rapidement, or la situation n'a pas changée.

Réponse :

- 1 - Des poubelles vont être installées.
- 2 - Des passages réguliers sont fait mais un point sera fait avec les services de nettoyage.
- 3 - Des passages réguliers sont fait mais un point sera fait avec les services de nettoyage.
- 4 - Nous demandons à notre agent chargé des incivilités, en collaboration et en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, avec la Brigade Environnement de la ville d'Agde, d'effectuer des contrôles sur place, en vue d'identifier les contrevenants et les verbaliser.
- 5 - Manque d'accès handicapés, de douche, de robinet sur la plage face au parking du front de mer :
- 6 - Sébastien FREY indique que la création des places de stationnement impliquerait un sens unique. Il propose de présenter un projet lors du prochain comité.
- 7 - Poteaux dangereux front de mer : ces poteaux inoxydables vont être supprimés et deux demi-barrières en inox vont être positionnées sur le site.

**G02/09/16** : Dans le site de la ville « **Comités de quartier** », le dernier compte rendu, qui y figure, date du 17 février 2016. Pourrait-on mettre à jour régulièrement le site, et y annoncer les dates des réunions ?

Réponse :

La mise à jour du site de la ville s'effectue sur une durée maximale de 3 semaines.

**G03/09/16** : **Chemin de fin de siècle**, le propriétaire du n° 8, a obtenu – nous ne savons pas par qui – la pose de trois balisettes pour faciliter sa sortie. Ces balisettes empiètent sur la voie de circulation et, comme à cet endroit la largeur est réduite par la maison d'en face qui est au ras du bitume, les croisements peuvent être délicats, voire dangereux sur moins de cinq mètres. Pour mieux voir en sortant, ce monsieur peut très bien s'acheter un miroir de sortie de 40 cm et de 70 euros, comme l'a d'ailleurs fait son voisin du n° 6. On épargnerait ainsi les finances municipales, d'autant plus que ce secteur a déjà coûté beaucoup ...

Réponse :

Les balisettes permettent d'éviter un stationnement anarchique à la sortie de la résidence de cet administré.

**G04/09/16 Secteur du Grau (Cité de l'eau) :** Quelques ralentisseurs ont disparu dans le secteur du Grau (Cité de l'eau). Est-ce le début d'une reconquête des écologistes qui s'élèvent, à juste titre, contre les freinages et les accélérations, générateurs de particules fines et d'oxyde de carbone.

Réponse :

Les coussins berlinois ont été enlevés suite à des dégradations et seront repositionnés prochainement.

**G05/09/16 :** Au numéro **6 du chemin de la colonie**, les restes d'un mur accidenté (?) jonchent le bas côté de la voie depuis plus d'un mois. Le constat de l'assurance doit être fait, mais le risque demeure.

Réponse :

Une équipe va être envoyée.

**G06/09/16 :** Les piétons et les « deux roues » sont très souvent gênés par la végétation qui déborde largement par-dessus certains murs. Peut-on demander aux propriétaires ou locataires, de couper ce qui dépasse, et en cas de non-exécution de le faire à leurs frais ? La perception doit pouvoir encaisser !

Réponse :

Afin que le service Domanialité puisse écrire aux propriétaires, il est demandé de préciser les lieux à élaguer.

**G07/09/16 : Chemin de la cossarde,** au n° 22, la sortie d'un petit bout de terrain est protégée – là encore !- par 4 ou 6 balisettes, alors qu'un miroir de sortie à 70 euros ferait très bien l'affaire ! De plus la végétation dépasse très largement à cet endroit. On dirait, d'ailleurs, que les balisettes ont été mises là pour protéger la verdure ! Même remarque pour le n° 1 du même chemin concernant la végétation.

Réponse :

Ces balisettes sécurisent le virage du chemin de la cossarde et évitent le stationnement anarchique en saison estivale.

Concernant la végétation à élaguer au 1 chemin de la Cossarde : un courrier de rappel de la réglementation sera envoyé au propriétaire du terrain.

**G08/09/16 :** Le croisement de la **Route de Guiraudette et du Chemin des Abreuvoirs** est dangereux. Il serait souhaitable de créer un mini rond-point (genre celui de la montée de Joly) ce qui ferait ralentir les véhicules venant de la Guiraudette et entrant chemin des Abreuvoirs et rendrait moins dangereux la sortie du chemin des Trières.

Réponse :

Cette création de rond-point sera à étudier si le montant des travaux est arbitrable.

**G09/09/16 : Au chemin des Dunes,** il faudrait terminer la protection de la piste douce entre le rond-point de la « cité de l'eau » et le camping des Sables d'Or.

Réponse :

Les travaux de protection sont actuellement en cours d'étude.

**G10/09/16 : A la route de Rochelongue,** il faudrait signaler la présence du nouveau passage piéton entre la jardinerie (jardiland) et la voie douce.

Réponse :

Des panneaux de position vont être installés afin d'indiquer le passage piéton.

**G11/09/16 : Au camping des Sables d'Or,** on dénombrait 1.130 jeunes du vendredi 16 au dimanche 18, avec nuisances non-stop et déchets organiques dans les haies des riverains. Ne peut-on remédier à de tels dépassements ?

Réponse :

Le service de la Police Municipale a dressé 51 procès-verbaux.

**G12/09/16** : Nous avons noté avec satisfaction le baptême du **parking des Battuts** et des Nautes. Nous souhaiterions que tous les parkings soient ainsi identifiés. Concernant le parking des Battuts il faudrait refaire le sol et matérialiser les emplacements.

Réponse :

Une vérification auprès du cadastre va être faite afin de vérifier la dénomination des parkings. Si ces parkings ne sont pas nommés, la question sera abordée dans le cadre d'un conseil municipal.

Pour la réfection du sol du parking des Battuts, les travaux ne sont pas programmés à ce jour.

**G13/09/16** : **Au chemin de la charrue**, il faudrait enlever les souches d'arbres sur la parcelle MT 237, face à la parcelle MT 551.

Réponse :

Ces travaux seront programmés par la communauté d'agglomération.

**G14/09/16** : Peut-on connaître la date de réalisation du tout à l'égout dans le **secteur de la Roselière**, ainsi que l'élargissement du chemin de la charrue.

Réponse :

Pour la réalisation du tout à l'égout secteur de la Roselière, l'étude est en cours avec une réalisation sur plusieurs années. Pour l'élargissement du chemin de la Charrue, les alignements se font en fonction des permis de construire. Ces alignements seront proposés au budget 2017.

**G15/09/16** : Reste à poser une dernière couche de goudron entre le **carrefour Roselière/chemin des Dunes**. Il faudrait surtout établir la jonction entre le chemin du camping et celui des Dunes.

Réponse :

Les travaux dans ce secteur sont actuellement en attente du schéma directeur des eaux usées.

**G16/09/16** : Dans ce **secteur Roselière/ Charrue/ Dunes les nuisances sonores** dues aux nombreux campings ont fréquemment dépassé les 80 dB plusieurs heures par jour.

Réponse :

Le service de la Police Municipale a dressé 51 procès-verbaux.

**G17/09/16** : Il serait opportun de procéder à des contrôles de vitesse et de franchissement sans arrêt du stop au **carrefour Roselière/Charrue** ?

Réponse :

Le service de la police municipale a pris note de la demande.

**G18/09/16** : Les usagers de **l'Impasse de Baluffe** s'inquiètent du nombre important de camions qui empruntent cette voie, depuis le nouveau lotissement de 8 emplacements en construction. Ils renouvellent leur demande d'aménagement du virage tel qu'il était prévu initialement, et qui permettrait une circulation moins dangereuse.

Réponse :

Aucun aménagement ne peut être programmé dans l'emprise de l'impasse.

**G19/09/16** : Certains membres du comité de quartier ont participé ou simplement assisté à la Fête des Associations du 3 septembre au **Château LAURENS**. Ils nous demandent de vous faire savoir que l'organisation qui a été améliorée a donné entière satisfaction aux participants. Par contre, il n'en était pas de même des toilettes mises à disposition qui étaient déplorables et répugnantes dès 10 heures du matin. Les deux sièges cuvettes étaient remplis d'excréments et les chasses, qui étaient dépourvues d'eau, ne

permettaient pas d'évacuer ce trop-plein ce qui rendait les toilettes inutilisables. Serait-il possible aux services de la mairie de faire des visites fréquentes de ces 2 toilettes pour les rendre utilisables ?

Réponse :

Les sanisettes ont été nettoyés par une entreprise privé, le passage d'un agent municipal a été réalisé afin de vérifier les niveaux d'eau et de produit, concernant le fonctionnement du système de chasse d'eau, un panneau d'information sera positionnés sur la porte des toilettes.

**G01/10/16 :** Des travaux ont eu lieu Rue des Jardins de la Mer, des deux côtés du n° 7. Il y a bien longtemps que les travaux sont arrêtés, mais le chantier n'est pas dégagé pour l'instant. Il en est de même route de Saint Vincent, à l'entrée du chemin des enfants à la mer. Il est important, nous semble-t-il de débarrasser les lieux une fois les travaux terminés.

Réponse :

Au numéro 7, le service des espaces verts a coupé des arbres et une reprise partielle de la voirie sera faite dès que le dessouchage aura été réalisé. Pour les travaux de la route de St Vincent, un passage bateau a été réalisé et un goudronnage est programmé.

**G02/10/16 :** Chemin du Grand Quist entre les numéros 52 et 54, il était question de transformer, avant la fin de l'année, un terrain vague en espace vert ? Où en est-on ?

Réponse :

Ces travaux sont proposés au budget 2017.

**G03/10/16 :** Chemin de Kalfon, il faudrait à nouveau tailler les roseaux qui empiètent sur la chaussée et en profiter pour redresser la clôture.

Réponse :

Les travaux de nettoyage sont programmés.

**G04/10/16 :** Il serait judicieux d'installer un miroir à l'angle formé par le Chemin de Guiraudette et celui des Blanquettes pour permettre la visibilité en venant du chemin de Kalfon.

Réponse :

L'installation d'un miroir est programmée dans ce croisement dès sa réception.

**G05/10/16 :** Toujours des sacs plastiques en guise de poubelles à l'angle formé par le chemin du Littoral prolongé et le Chemin du Grand Quist. Les déchets contenus dans ces sacs sont vite répandus sur la chaussée par les Goélands ou les chiens.

Réponse :

Une visite sur place va être faite pour programmer l'installation d'une poubelle.

**G06/10/16 :** Une habitante de la Tamarissière nous demande de vous faire part de son mécontentement, lorsque le dimanche 9 octobre elle s'est vue interdire, avec des amis, l'accès à la plage à cause d'une compétition de tir à l'arc. Elle demande s'il n'y a pas d'autres lieux pour pratiquer ce sport, et se demande s'il ne faudra pas une autorisation pour se promener sur la plage ?

Réponse :

Un arrêté municipal autorisant la compétition a été établi par le service des sports avec interdiction d'accès à la plage par sécurité.

**G07/10/16 :** Le 15 octobre à 19h30 une personne a fait une chute sur la chaussée au niveau du 39 Avenue du Littoral (côté résidence du Littoral) qui a nécessité un transport aux urgences de l'hôpital de Béziers et des soins appropriés pour luxation du coude gauche. Cette chute est due à la grosse différence de niveau

entre la chaussée et le pseudo trottoir à cet endroit, qui est d'environ une quinzaine de centimètres. Cet état de fait est, semble-t-il, à l'origine d'autres accidents, notamment de vélos.

Pour que, plus personne ne soit accidenté, quelle serait la solution envisageable ?

Réponse :

Une reprise partielle de la chaussée va être faite par les agents de la régie voirie.

**Sécurité :**

*Présenté par Luc LAROSE*

- Mise en fourrière : 33
- Accidents : 10
- Incendies : 3
- Gens du voyage : 8
- Cambriolages ou tentatives : 2
- Dégradations : 6
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problèmes de voisinage : 7
- Squats : 6
- Troubles de l'ordre public : 14
- Interpellations : 4
- Nuisances sonores : 51
- Salubrité/divagation d'animaux : 6
- Agressions : 4
- Rixes : 3
- Vols : 10

**Doléances du comité de quartier en cours de séance**

- Passage piéton :

Pouvez-vous envisager de créer un passage piéton pour accéder à Hyper U au niveau du rond-point (côté Hérault) juste après le pont surplombant la départementale 612 ?

- Pouvez-vous signaler d'une façon plus prononcée les bornes positionnées à l'entrée de la rue Jean Jaurès et du Quai Commandant Méric ?

**B - GRANDS TRAVAUX**

**Rénovation de l'église de Notre Dame du Grau d'Agde**

*Présenté par Didier SAIGNES*

L'église Notre Dame du Grau d'Agde, construite en 1583 a énormément souffert au fil du temps d'un manque d'entretien et de réparations sérieuses.

- Depuis 2012, un vaste chantier de restauration a donc été entrepris pour un montant total de 800 000 € T.T.C.
- Une première partie des travaux a consisté à la sécurisation du site, à la réhabilitation de la toiture, des sols et traitement des murs, mais principalement à résoudre les problèmes de pression hydraulique.
- Des fouilles ont été mises en valeur et un espace « Muséographie » est en cours de création afin de retracer l'histoire du site.
- Depuis le début de l'année, le chantier actuellement en cours consiste à la réfection des murs et du plafond de la nef.

- Ce vaste programme de réhabilitation devrait s'achever fin 2016-début 2017 par les travaux de restauration des chapelles.

CQ : La parcelle mitoyenne n'est pas nettoyée.

### **Centre des Moyens Techniques**

*Présenté par Didier SAIGNES*

Dans le but d'optimiser et de rationaliser les services techniques de la commune, la Ville d'Agde a élaboré un projet consistant à recentrer, en un même lieu, les différentes régies techniques.

Ce Centre Technique Municipal se situera en partie, sur un terrain appartenant déjà à la commune, en limite de la station d'épuration « Posidonia » et sur une partie foncièrement communale mais exploitée par la déchetterie (SICTOM).

Il y aura au total environ 160 personnes qui seront appelés à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200m<sup>2</sup> regroupant 5 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques (bâtiment, voirie, garage, festivités, magasin central,...)

La ville souhaite donc s'équiper d'un outil qui vise à améliorer l'efficacité de ses équipes techniques, mais aussi continuer la volonté politique de « développement durable » qui sera mis en œuvre en terme de construction et d'exploitation afin d'être profitable pour l'ensemble du voisinage :

- En procédant à la dépollution totale du site de la Prunette.
- En appliquant les préconisations du BE spécialisé, engagé pour établir une analyse et un diagnostic sur la qualité de l'air.

Cela a pour but de continuer à améliorer les rejets de la STEP et à réduire considérablement les nuisances olfactives de cette zone. Ces nuisances, principalement dues aux déchets verts stockés à la déchetterie attenante, seront supprimées grâce à l'évacuation quotidienne de ces déchets vers une déchetterie spécialisée.

De plus, ces bâtiments visent à obtenir le label BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), équivalent au HQE (Haute Qualité Environnementale) mais appliqué spécifiquement à notre climat.

Cette orientation est une garantie sur la qualité du futur Centre en termes de coût global et de respect de l'environnement.

Ce label vise également l'excellence dans le fonctionnement en interne :

- Gestion de tous les déchets produits par le centre qui seront triés sur site et évacués vers les déchetteries appropriées.
- Système récupérant les calories des eaux usées de la STEP couplé à des pompes à chaleur permettant le chauffage des locaux administratifs.
- Confort d'été permettant une réduction maximale de la consommation en été due à la clim.

### **Avancement de l'Opération :**

*Présenté par Laurent DUBOIS*

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 25 mars 2016.



Des prescriptions techniques réglementaires coûteuses nous ont été exigées, (intégration sur le site d'un bassin de rétention des eaux pluviales par exemple). Ainsi, afin d'éviter l'achat de foncier supplémentaire et dans le but d'une parfaite maîtrise du budget alloué, une refonte complète de la disposition des bâtiments est en cours. Elle intégrera les nouvelles exigences obligatoires.

L'opération en est donc à sa phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Les réponses des offres et analyses seront réalisées avant la fin de l'année, avec un début probable des travaux pour le premier trimestre 2017.

### **Réflexion piétonisation Quai Théophile Cornu - La Tamarissière**

#### **Gestion des bornes de contrôle d'accès**

*Présenté par Laurent DUBOIS*

Actuellement, un seul dispositif de contrôle d'accès existe au niveau du quai Théophile Cornu et permet de piétoniser l'été le quai dans sa partie comprise entre la rue du Commandant Malet et la rue Vincent Brignoles, du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre, cette année, de 11 heures à 1 heure.

La Ville a été sollicitée par des riverains pour que l'ensemble du quai T.Cornu soit piéton; aussi, il est envisagé de mettre en place une borne de contrôle d'accès à l'angle de la rue Vincent Brignoles et de la rue du Commandant Malet. Le fonctionnement de ces deux bornes pourrait être le suivant : borne en position haute tous les jours du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre de 10 heures à 1 heure.

Les riverains disposant d'un garage et ne possédant pas de télécommande en seront pourvus gratuitement, les autres seront payantes.

Le coût de mise en place de cette borne est estimé à 10 000 € TTC.

*Ce dossier sera remis à l'ordre du jour du prochain comité de quartier.*

### **Planning des travaux de l'entrée du Cap**

Power point de présentation par Didier Saignes

Les travaux ont débuté le vendredi 16 septembre 2016 par la mise en place du bois provisoire.

Durant la première semaine d'octobre le basculement s'est fait du réseau routier sur le réseau de déviation et nous sommes passés à la phase de démolition du pont.

La déviation actuelle a reçu l'aval du SDIS tant dans les tracés que pour le gabarit.

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre : le terrassement, les réseaux humides seront engagés.

### **Projet des ombrières photovoltaïques**

*Présenté par Laurent DUBOIS*

La Ville a conclu avec la société « CS Ombrières CAP AGATHOIS » une convention d'occupation temporaire pour la mise en place d'installations photovoltaïques d'ombrières solaires sur les parkings Catalogne – Gallois et Coquilles – Soullière situés au Cap d'Agde ; en contrepartie la commune percevra une recette pour l'occupation de son Domaine Public composée d'une part fixe de redevance pour chaque parking et d'une part variable représentant 5 % du chiffre d'affaires de chaque centrale avec un minimum garanti.

Ces deux projets validés par la Commission de Régulation de l'Energie permettront une production annuelle estimée à 4 MWh (2,1 MWh pour Catalogne – Gallois et 1,9 MWh pour Coquilles – Soullière) ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 4 100 personnes et générera 1 400 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par an.

Ces travaux d'un montant de 4 639 000 € HT entièrement financés par la société vont débiter cet hiver pour une mise en service des centrales pour le mois de mai 2017.

Au niveau des parkings, il va être procédé à la suppression de différents arbres mais la Ville a imposé au porteur de projet de réaliser sur les sites de son choix à la replantation du nombre exact d'arbres abattus.

Chaque parking sera également doté d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

### **Concertation passage à niveau**

*Présenté par Didier SAIGNES*

#### **Les dates**

- Du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016

#### **L'annonce**

- Affiché au niveau du PN
- Articles dans les journaux et les sites web des collectivités
- Panneaux lumineux des collectivités
- Communiqué de presse de lancement de la concertation

#### **Les outils d'information**

- Maquette 3D du projet
- Document de présentation du projet et de la concertation
- Affiche d'exposition
- Page internet dédiée au projet sur le site de SNCF Réseau
- Adresse mail dédiée
- Registre en mairie d'Agde

#### **Les outils de participation**

- 1 groupe de travail riverain + associations, 29 novembre prochain
- 1 réunion publique le 7 décembre prochain

#### **Présents :**

M FREY, Mme LABATUT, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, M LAROSE, Mme DESTRADE.

#### **Représentants du comité de quartier :**

Présents : BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert, MAHUL Jean Paul, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, SOULLIART Francis, SUAOU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

Absents : MONERRIZ Anne, RUIZ Sandie.